

COMMUNE DE GRAVELINES



Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des
collectivités locales

Sommaire

Préambule :	3
I. Le Budget Principal	4
A. Le contexte économique	4
a) Situation internationale et nationale	4
b) Loi de Finances pour 2022	4
B. Les orientations budgétaires	6
a) Analyse rétrospective 2014 – 2020	6
b) Les Orientations pour 2022	12
C. Les Ressources Humaines	16
a) Structure des Effectifs	16
b) Les Dépenses de personnel	16
c) La Durée effective du travail	17
d) Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses de personnel	17

Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population gravelinoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

I. Le Budget Principal

A. Le contexte économique

a. Situation internationale et nationale

Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021

Dans les économies avancées, les perspectives de croissance seront dopées par un fort rebond en Europe, la probabilité d'un surcroît de soutien budgétaire aux États-Unis l'année prochaine et la diminution de l'épargne des ménages. Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie. L'inflation a augmenté fortement aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni mais elle reste modérée en Europe et en Asie. Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1.5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20, et elle explique l'essentiel de la remontée de l'inflation sur l'année écoulée. La hausse des prix à la consommation devrait revenir de 4.5% à la fin de 2021 à environ 3.5% à la fin de 2022, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie.

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique, permis par le pass sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale devrait en effet permettre à la croissance de s'établir à + 6% sur l'ensemble de l'année 2021. Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a pesé sur l'activité dans une moindre mesure que lors du confinement de novembre 2020. Le déficit public 2021 est attendu à 8.4% du PIB pour une prévision à 9.4% en LRF1 2021. Pour 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié soit 4.8% du PIB. L'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable. Près de la moitié du plan France Relance a déjà été engagée avec un objectif de 70 Md€ d'ici fin 2021.

Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit donc dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

b. Loi de Finances pour 2022

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2022

◆ Vers une économie plus durable et plus verte

- ✓ Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif « MaPrimRénov » ;
- ✓ Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
 - Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.
- ✓ Soutenir le ferroviaire ;
- ✓ Améliorer la qualité de l'air ;
- ✓ Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie
 - Le plan de relance prévoit 1.2 Md€ pour la décarbonation de l'industrie, notamment pour accompagner les investissements de substitution d'une solution de production de chaleur bas-carbone à une solution fossile, et soutient le développement d'une filière hydrogène.

◆ Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat

- ✓ Réarmer les missions régaliennes de l'État
 - Avec un effort renouvelé pour le budget de la défense conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025 ;
 - En soutenant la police et la gendarmerie avec une hausse du budget des forces de sécurité soit +1.5 Md€.
- ✓ Soutenir la jeunesse
 - Revalorisation des personnels de l'éducation ;
 - Accélérer le réinvestissement dans la recherche ;
 - Nouvelle revalorisation de 1% des bourses sur critères sociaux à la rentrée 2021, dont le coût atteindra 2.4 Md€ en 2022 soit une augmentation de plus de 15% sur le quinquennat ;
 - Développer le sens de l'engagement de la jeunesse pour la collectivité ;
 - Objectif de 50 000 jeunes en Service National Universel (SNU) qui vise au travers d'un séjour de cohésion de 15 jours à affermir le socle d'un creuset républicain et à promouvoir les valeurs de l'engagement chez les jeunes ;
 - Objectif de 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022.
 - Accompagner les jeunes dans la reprise de l'activité sportive avec le Pass'Sport, dispositif reconduit en 2022 soit une aide forfaitaire de 50 € versée par l'État à une association pour réduire le coût de l'adhésion ou de la licence sportive ;
 - Mettre en œuvre le plan « 1 jeune 1 solution »
 - La prime à l'apprentissage est prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.
- ✓ Soutenir l'activité et l'emploi
 - Mettre en œuvre une fiscalité favorable à l'activité et à l'emploi
 - Renforcer la compétitivité des entreprises par une diminution de leur charge fiscale (le taux normal de l'impôt sur les sociétés baissera à 25% pour toutes les entreprises pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette baisse aboutira à un allègement d'impôt sur les sociétés d'environ 11 Md€ en 2022 par rapport à 2017.
- ✓ Accompagner les personnes fragiles et précaires
 - Un renforcement de la prise en charge des élèves en situation de handicap (4 000 postes supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap « AESH ») ;
 - Une réforme du calcul de l'Allocation Adultes Handicapés dès 2022. Cette mesure conduira 120 000 foyers à bénéficier d'une hausse moyenne de 110 € par mois, pour un coût estimé à 0.2 Md€
- ✓ Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
 - Une priorité donnée à la lutte contre les violences conjugales avec une augmentation de 60% des capacités d'hébergement pour les femmes victimes de violence.
- ✓ Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des finances publiques
 - L'objectif de la réforme est de **définir un nouveau régime unifié de responsabilité applicable à l'ensemble des agents publics, comptables comme ordonnateurs, plus simple, plus lisible et plus juste. Il vise à sanctionner plus efficacement les fautes graves** relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens provoquant des préjudices financiers significatifs.
- ✓ Soutenir les collectivités locales
 - **Le Gouvernement a tenu son engagement, et pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022.** À périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€. A périmètre constant, les concours financiers progressent au total de +525 M€ par rapport à la LFI pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale.
 - Un abondement exceptionnel du DSIL d'environ 350 M€.

B. Les orientations budgétaires

a. Analyse rétrospective 2014 – 2020

⇒ Les recettes réelles de fonctionnement :

RECETTES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
TOTAL des RRF	58 986 925	58 804 816	58 759 070	59 041 599	59 088 805	59 482 770	59 569 035
Produits des services – chap. 70	904 066	1 645 189	1 692 523	1 787 611	1 775 608	1 900 221	1 379 975
Fiscalité propre - cpte 73111, 7318, FNGIR	16 041 343	16 389 706	16 603 980	17 654 534	18 062 139	18 357 843	19 288 293
FPIC - compte 7325	46 131	62 826	76 883	-	-	-	-
TCFE	-	282 311	208 223	271 039	256 023	250 314	247 980
Fiscalité reversée - AC	32 390 996	32 390 996	32 390 996	31 855 430	31 836 230	31 836 230	31 836 230
Fiscalité reversée - DSC	5 860 774	5 593 025	5 593 025	4 423 003	4 403 081	4 463 863	4 463 863
Concours financiers de l'Etat – chap. 74	1 830 924	1 053 401	405 345	676 599	564 969	579 430	726 186
Dont DGF	772 409	-	-	-	-	-	-
Evolution en % des RRF							+0.99%

Évolution 2014-2020 des recettes de fonctionnement : +0.99% ou +582 110 €
(Ou +0.69% hors chapitre 77)

- ❖ L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire de la covid-19 qui a contraint la commune à la fermeture des équipements culturels, sportifs et de loisirs soit une baisse des recettes d'exploitation de 520 k€ entre 2019 et 2020.
 - Au chapitre 70 – l'évolution 2014-2020 hors coût de la mise à disposition de personnel aux associations est de -30.16% ou -272 652 €.
- ❖ L'évolution du Produit de la Fiscalité Locale a augmenté de +20.23% entre 2014 et 2020, une hausse qui s'explique par les variations nominales des bases d'impositions prévues par les lois de finances ainsi que de nouvelles constructions, et non du fait de l'exécutif municipal, puisque les taux d'imposition restent inchangés depuis 2001.

↪ Evolution des bases entre 2014 et 2020 selon l'état 1288 M :

Impôts locaux	Bases 2014	Bases 2015	Bases 2016	Bases 2017	Bases 2018	Bases 2019	Bases 2020	Evolution 2014-2020 en %
TH	7 154 866	7 466 986	7 429 295	7 419 913	7 379 774	7 466 359	7 606 024	+6.31%
TFPB	49 842 969	50 510 099	51 585 691	55 223 496	55 690 423	57 438 186	60 628 772	+21.64%
TFPNB	89 802	95 530	89 753	86 570	87 422	86 963	86 526	-3.65%
Total	57 087 637	58 072 615	59 104 739	62 729 979	63 157 619	64 991 508	68 321 322	+19.68%

↪ Rappel des taux d'imposition votés et inchangés depuis 2001 :

Taux d'imposition	TH	TFPB	TFPNB
Période 2001-2015	24.15%	28.56%	81%

⇒ Il est à rappeler également que la commune de Gravelines a une politique d'abattement votée au maximum, assez exceptionnel pour les communes de 10 à 20 000 habitants :

- Abattement général à la base (*facultatif*) : 15%
- Abattement pour charges de famille (*obligatoire*) :
 - Personne des deux 1^{ers} rangs : 20%
 - Personne à partir du 3^{ième} rang : 25%
- Abattement spécial à la base (*facultatif*) : 15%
- Abattement spécial handicapé (*facultatif*) : ce taux passe à 20% soit son maximum à compter de 2019.

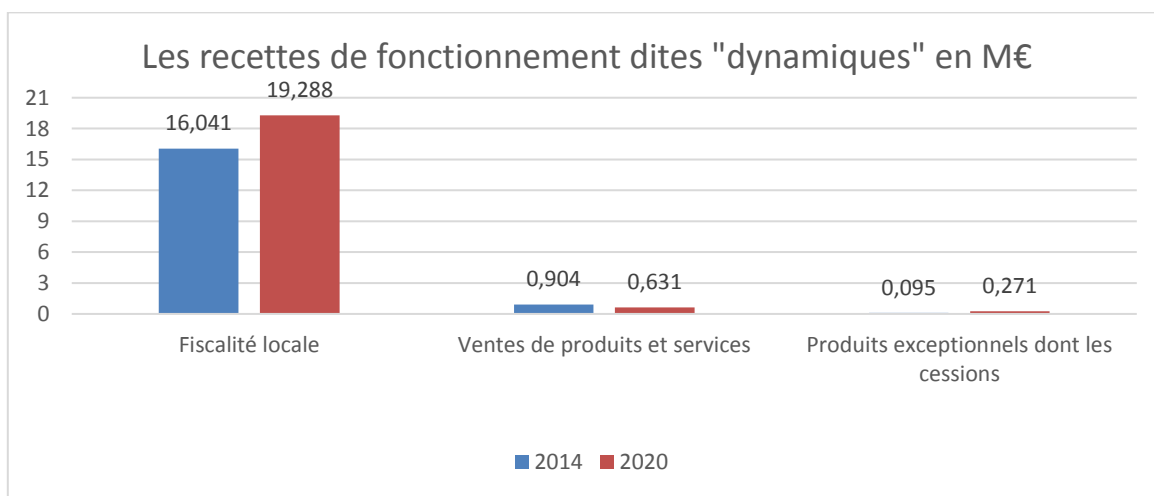
- ❖ La fiscalité reversée par la Communauté Urbaine de Dunkerque est chaque année à la baisse depuis 2015 :
 - Sur la période 2014-2020, l'enveloppe de la DSC a diminué de -23.83% soit -1 396 911 € en intégrant la déduction du FPIC depuis 2017 ;
 - L'Attribution de Compensation est quant à elle restée à l'identique sur la période 2013-2016 mais connaît une légère baisse en 2017 et 2018 du fait du transfert de la compétence tourisme vers l'EPCL.
- ❖ Depuis la loi de Finances pour 2015 et son scénario d'assainissement des finances publiques à hauteur de 50 Md€, notre DGF est nulle et nous subissons un prélèvement pérennisé sur notre fiscalité à hauteur de 1 544 369 €.

⇒ **La diminution des dotations et participations de l'Etat est très significative pour notre commune. Nous passons d'une DGF de 772 409 € en 2014 à 0 € en 2020 (-100%), et des Allocations Compensatrices qui passent de 314 231 € en 2014 à 257 532 € en 2020 (soit -56 699 €).**

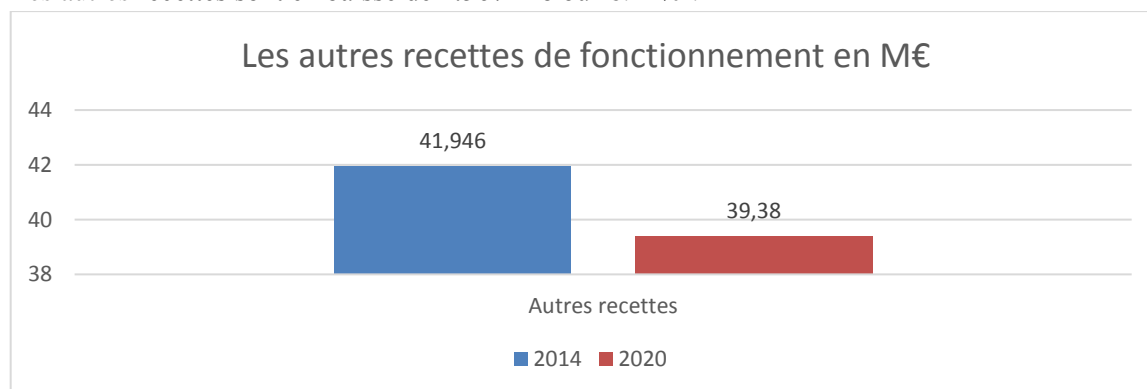
↳ **Evolution du Chapitre 74 sur la période 2014-2020 :**

Chapitre 74	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Ecart 2014-2020 en €
DGF	772 409 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-772 409 €
Allocations compensatrices	314 231 €	289 925 €	220 036 €	243 977 €	229 343 €	240 683 €	257 532 €	-56 699 €

Pour conclure sur les recettes de fonctionnement sur la période 2014-2020, il est important de mentionner que la seule dynamique pour la commune de Gravelines reste l'évolution des bases d'imposition.



Les autres recettes sont en baisse de 2.567 M€ ou -6.12% :



⇒ Des dépenses réelles de fonctionnement très contenues :

DEPENSES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
TOTAL des DRF	54 362 725	54 819 457	55 131 775	54 088 730	54 114 474	54 811 200	52 888 555
Charges à caractère général - chapitre 011	9 758 467	8 728 496	8 832 384	8 457 008	8 401 872	8 516 056	7 554 243
Charges de personnel - chapitre 012	25 151 762	25 717 936	26 042 369	26 508 168	26 575 570	26 758 391	26 501 465
FPIC - chapitre 014	553 088	750 173	1 072 505	0	0	0	0
Contrib. au redressement des finances publiques	-	-	1 033 029	1 544 369	1 544 369	1 544 369	1 544 369
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	11 706 852	11 319 908	10 874 459	9 954 567	9 960 912	10 049 327	10 025 188
Charges financières - chapitre 66	687 383	653 475	563 041	501 655	455 991	419 389	373 095
Charges exceptionnelles - chapitre 67	3 578 792	4 723 086	3 787 605	4 196 580	4 196 377	4 575 053	3 958 842
Evolution en % des DRF							-2.71 %

Évolution 2014-2020 des dépenses de fonctionnement : -2.71% ou -1 474 170 €

- ❖ Des charges à caractère général stabilisées autour de 8.6 M€ :
 - Le chapitre 011 a diminué de 23% entre 2014 et 2020, il y a certes l'effet COVID-19 avec une baisse significative des dépenses en 2020 (-962 k€ par rapport à 2019) mais cela n'efface en rien les efforts entrepris par la Collectivité afin de diminuer ses dépenses courantes sans altérer les services proposés à la population. Il y a eu un véritable travail au sein de chaque Direction avec l'exécutif municipal, afin de dépenser « mieux ». Grâce à l'analyse analytique des dépenses, le coût de chaque activité ou prestation peut être identifié et des économies peuvent être réalisées sans modifier la qualité du service proposé.
- ❖ Une montée en puissance du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :
 - Depuis 2017, le FPIC est déduit de notre DSC et il n'apparaît donc plus comme une dépense. Entre 2014 et 2020, la contribution au FPIC a augmenté de **+659 K€** soit une inflation de **+130%**. Notre Commune jugée « aisée » et appartenant à un EPCI lui-même jugé « très aisé », est fortement impactée par cette péréquation horizontale dont l'objectif honorable est une entraide entre intercommunalités. Toutefois, cette nouvelle péréquation mise en œuvre dès 2012 grève fortement le budget de notre Commune, qui constatait auparavant annuellement une évolution positive de ses revenus.
- ❖ Avec la LFi 2015, la commune est devenue contributrice au redressement des finances publiques (CRFP) de l'État à hauteur de 1.033 M€ en 2016 puis 1,544 M€ en 2017. Notre CRFP devrait rester figée au niveau de 2017 et notre DGF resterait « nulle ».
- ❖ Un effort participatif de nos satellites et grosses structures associatives pour une maîtrise de nos dépenses :
 - Nous constatons une baisse de 14% de nos dépenses inscrites au chapitre 65 entre 2014 et 2020 qui s'explique par un effort demandé à nos satellites et grosses structures associatives à qui nous avons dressé le contexte économique national et ses conséquences locales.

Evolution des participations et subventions entre 2014 et 2020 :

Dépenses en €	CA 2014	CA 2020	Evolution 2014-2020 en % et en €	
Participation aux SIVOMs	2 990 557	1 219 900	-59.21%	-1 770 657
Subvention au CCAS, Foyer Logement Béguinage, Centre JB Rivière	1 889 434	2 117 932	+12.09%	+228 498
Subvention Atouts Ville	2 100 000	1 990 000	-5.24%	-110 000
Subvention AGIR	1 000 000	1 000 000	-	-
Subvention BCM	450 000	371 000	-17.56%	-79 000
Total	8 429 991	6 698 832	-20.54%	-1 731 159

- ❖ La création du Budget Annexe « Chalet Entremont » au 1^{er} janvier 2017 :
 - Le chapitre 67 a augmenté de 11% entre 2014 et 2020 qui s'explique notamment par le versement de la dotation de compensation des classes de neige versée du budget principal au budget annexe soit 163 k€ au titre de 2020.
 - La subvention versée à la RGESL a quant à elle, subi une hausse de +7.29% ou +253 800 € sur la période 2014-2020.

En conclusion sur les dépenses de fonctionnement et sans tenir compte du chapitre 012 qui sera abordé en troisième partie, nous pouvons constater une baisse des dépenses de fonctionnement de **-9.67%** ou **- 2 823 873 €** entre 2014 et 2020. Cet effort porté par nos services municipaux mais aussi par nos associations et satellites, a permis à la collectivité de compenser la montée en puissance de la péréquation horizontale (le FPIC) et de la contribution au redressement des finances publiques.

⇒ L'état de la dette communale

S'agissant du stock de dette, le capital restant dû s'élevait à 21.114 M€ en 2014 contre 21.036 M€ en 2020. La commune a fait le choix de stabiliser l'encours de sa dette sur la période 2014-2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12	21.114 M€	20.939 M€	20.838 M€	20.864 M€	20.888 M€	20.898 M€	21.036 M€
Montant emprunté	4.400 M€	2.880 M€	2.800 M€	2.604 M€	2.600 M€	2.600 M€	2.500 M€
Annuité en capital de la dette	3 041 135	3 055 609	2 900 116	2 578 200	2 576 564	2 589 337	2 362 824
Intérêts de la dette	687 383	653 475	563 041	501 655	455 991	419 389	373 095
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	35.79%	35.61%	35.46%	35.34%	35.35%	35.13%	35.31%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	6.32%	6.31%	5.89%	5.22%	5.13%	5.06%	4.59%
Nombre d'années d'Epargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	4.59	5.67	6.19	4.87	4.91	5.02	3.26

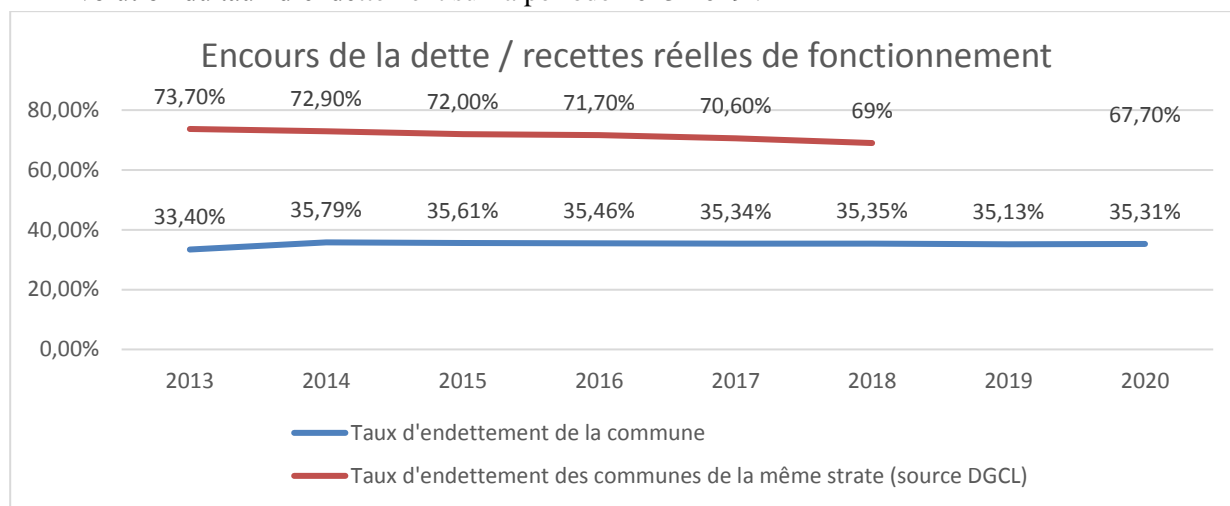
Pour rappel, sur la période 2000 - 2020, l'encours de la dette a diminué de 26.153 millions d'euros soit un désendettement à hauteur de 55,42%.

Dette au 31/12/2000 en millions d'euros	Dette du 31/12/2020 en millions d'euros
47,189	21.036

Au 31/12/2020 :

- ❖ Le taux moyen de la dette est estimé à 1.71% ;
- ❖ La dette, dont le risque global reste faible, est répartie de la manière suivante :
 - 100% sur un taux fixe (niveau 1A selon la Charte de Bonne Conduite « CBC ») ;
- ❖ La durée de vie résiduelle est de 10 ans et 6 mois et sa durée de vie moyenne est de 5 ans et 5 mois.

Evolution du taux d'endettement sur la période 2013-2019 :



⇒ L'Épargne Brute et l'Épargne Nette (CAF hors cessions) :

❖ L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2014 - 2020 :

Epargne en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2013-2019 en %
Epargne Brute	4 604 881	3 694 742	3 364 620	4 288 501	4 257 195	4 160 144	6 450 372	+40%
Epargne Nette	1 563 746	639 133	464 504	1 710 301	1 680 632	1 570 807	4 087 548	+161%

Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2014-2020, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint. L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement.

Epargne/habitant Année 2020	Ville Gravelines Population INSEE 2020 : 11 386 hab.
Epargne brute/hab.	567 €/hab.
Epargne nette/hab.	359 €/hab.

⇒ Les recettes d'investissement

Recettes Réelles d'Investissement en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
TOTAL des RRI	10 134 507	7 019 096	6 749 649	5 673 286	6 550 657	7 138 103	5 798 587
Excédents de fonctionnement capitalisés	4 548 692	2 830 469	2 770 070	2 360 680	3 250 100	3 308 161	2 750 277
FCTVA	741 913	647 910	865 022	456 139	521 882	542 151	451 798
Subventions	409 584	637 929	298 994	144 795	167 172	580 885	82 823
Emprunts	4 400 000	2 880 000	2 800 000	2 604 000	2 600 000	2 600 000	2 500 000
Remb. du capital prêts au personnel	29 570	22 069	15 562	13 626	11 503	8 815	6 503
Divers	4 748	—/—	—/—	94 046	—/—	98 091	7 186

Le montant de l'emprunt 2020 représente 43% des recettes d'investissement comme en 2014.

L'autofinancement 2020 représente 47% des recettes d'investissement contre 45% en 2014.

⇒ Les dépenses d'investissement

La Commune a conduit un programme d'investissement conséquent sur la période 2014-2020 soit en moyenne 5.4 millions d'€/an.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses d'équipements en €	7 496 230	4 536 540	4 378 774	5 249 955	4 818 406	6 155 236	5 023 199

Pour rappel, voici les principales dépenses d'investissement réalisées sur la période 2014-2020 :

N° programme	Libellé du programme	Total cumulé
3781	MATERIEL INFORMATIQUE	1.620 M€
405	BAT A CARACTERE INDUSTRIEL ET CCIAL	1.615 M€
419	TRVX ECLAIRAGE PUBLIC	2.016 M€
4191	ILLUMINATIONS	0.144 M€
4201	ACQ MOBILIER URBAIN	0.542 M€
4203	TRVX TROTTOIRS & VOIRIE	0.824 M€
4291	AMGT TERRAINS SPORTS	0.911 M€
431	TRAVAUX HOTEL DE VILLE	0.756 M€
4331	JARDIN DE LECTURE MEDIATHEQUE (2017-2020)	0.813 M€
459	ACQUISITIONS FONCIERES	0.936 M€
460	MATERIEL DE TRANSPORT	1.288 M€
507	RESEAUX CABLES / FIBRE OPTIQUE	1.357 M€
5073	VIDEO PROTECTION	0.199 M€
5152	AMGT PLACE CALMETTE	0.076 M€
528	ENSEIGNEMT 1ER DEGRE	1.453 M€
530	RESTAURATION SCOLAIRE	0.439 M€
534	MUSEE	0.577 M€
535	RESTAUR. DES REMPARTS	0.791 M€
5351	AMENAGEMENT PAYSAGER DES REMPARTS	2.713 M€
5355	LE PHARE	0.058 M€
536	RENOV. DES EGLISES	0.212 M€
537	CTRE LOISIRS&CULT. ARSENAL	1.179 M€
5383	ATOUTS VILLE	0.140 M€
539	CENTRE NAUTIQUE	0.559 M€
53921	CLUB HOUSE KITSURF	0.198 M€
5394	MATERIELS SPORTIFS	0.530 M€
5395	RENOV. EQUIPMTS SPORTIFS	0.442 M€
5396	PISCINE MUNICIPALE	0.582 M€
5397	TRAVAUX SPORTICA	2.290 M€
5401	FERME GRAVELINOISE	0.850 M€
5403	FERME DAULLET	0.072 M€
5404	FERME DECARPENTRIE (2017-2020)	0.191 ME
5432	AMGT PAYS. ESPACES VERTS	0.207 M€
5434	CLOTURES DIVERSES	0.340 M€
5441	REAMGT JARDINS OUVRIERS	0.406 M€
549	ENTRETIEN CHAUFFERIES	0.963 M€
550	MAPI	0.592 M€
555	TRAVAUX CENTRE ADMINISTRATIF	0.262 M€
5591	CRECHE CALINOUS PT PIERRE	0.475 M€
561	ITINERAIRES DEPLACEMENTS DOUX	0.314 M€
563	SALLE GESLA POLDER	0.144 M€
5680	TENNIS COUVERTS	0.178 M€
5712	SALLE DES FETES EX CINEMA MERLEN	0.083 M€
5792	TRVX ECONOMIE ENERGIE	2.484 M€
5797	CHALET D'ENTREMONT (2017-2020)	0.154 M€

b. Les Orientations pour 2022

⇒ La section de fonctionnement

Le budget primitif 2022 est élaboré conformément au projet de loi de finances pour 2022 qui annonce une stabilisation des concours financiers de l'État à destination du bloc communal.

Pour notre commune dont la DGF est devenue négative dès 2015 et se traduit par le versement d'une contribution au redressement des finances publiques, nous pouvons donc espérer une stabilisation de cette contribution à hauteur de 1 544 369 € pour l'année 2022.

Un fait certain, notre budget 2022 sera construit sans cette dynamique fiscale que nous connaissions avant ces importantes réformes fiscales de 2021. Non seulement, notre commune perd le pouvoir du taux de la Taxe d'Habitation dont la suppression totale est actée pour 2023 pour les résidences principales, mais elle perd également son pouvoir de taux sur la moitié des impôts locaux industriels, c'est-à-dire sur une base imposable de 27 M€ soit un impôt à hauteur de 13 M€ que la commune perçoit désormais sous forme d'une allocation compensatrice.

Certes l'État s'est engagé à compenser la dynamique des bases par référence au taux de 2020 pour les impôts locaux industriels mais pour combien d'années ?

Outre le PLF pour 2022, nous devons intégrer, dès le budget 2022, les perspectives financières du Pacte Fiscal et Financier de solidarité engagé par la Communauté Urbaine de Dunkerque. Celui-ci prévoit une baisse progressive de la DSC selon de nouveaux critères de solidarité et le prélèvement d'1/3 de notre gain de fiscalité.

Pour 2022, nous proposons de bâtir notre Rapport d'Orientation Budgétaire sur une progression de +0.5% de notre produit d'impôts locaux 2021 soit +87 k€ après déduction du coefficient correcteur (le COCO est à 10 M€) ; des allocations compensatrices figées au niveau du CAA 2021 soit 13 M€ ; une baisse de la DSC de 262 k€ et un prélèvement de 29 k€ sur le gain de fiscalité.

Prospective 2021 – 2022 des produits de fonctionnement :

RECETTES réelles de l'Exercice (en €)	CAA 2021	BP 2021	BP 2022	Evolution de BP 2021 à BP 2022 (en %)
TOTAL des recettes réelles de fonct.	59 869 365	58 507 689	59 788 907	+2.19%
Produits des services – chapitre 70	1 434 542	1 803 552	1 782 134	-1.19%
Impôts et taxes – chapitre 73	43 972 205	55 582 341	43 917 978	-20.99%
<i>Dont Fiscalité propre - compte 73111, 7318 & FNGIR</i>	<i>7 359 228</i>	<i>18 917 791</i>	<i>7 444 722</i>	<i>-60.64%</i>
FPIC – compte 7325	–	–	–	–
Fiscalité reversée – AC	31 836 230	31 836 230	31 836 230	} -0.09%
Prélèvement d'1/3 du gain de fiscalité	-158 947	0	-29 134	
Fiscalité reversée - DSC	4 189 969	4 130 434	3 913 495	-5.25%
Concours financiers de l'Etat - chapitre 74	13 349 345	315 495	13 297 499	+4 114.80%
<i>Dont allocations compensatrices</i>	<i>13 018 169</i>	<i>13 095</i>	<i>13 018 169</i>	

(CAA : Compte Administratif Anticipé)

Évolution BP 2021 à BP 2022 des recettes de fonctionnement : +2.19% ou +1 281 218 €

Cette projection financière confirme pour 2022 une augmentation des recettes de fonctionnement qui résulte de la seule évolution des bases d'imposition.

Cette évolution de nos recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution de nos dépenses de manière à établir les perspectives d'évolution de nos épargnes et de notre enveloppe d'investissement.

Prospective 2021 - 2022 des charges de fonctionnement :

DEPENSES réelles de l'Exercice (en €)	CAA 2021	BP 2021	BP 2022	Evolution de BP 2021 à BP 2022 (en %)
TOTAL des dépenses réelles de fonct.	54 821 318	54 978 663	54 492 329	-0.88%
Charges à caractère général - chapitre 011	9 006 715	9 209 180	9 565 229	+3.87%
Charges de personnel - chapitre 012	27 127 076	27 128 441	27 129 461	0.00%
FPIC (en déduction de la DSC) - chapitre 014	0	0	0	-
FNGIR – chapitre 014	2 926 355	2 926 355	2 926 355	-
Contribution au redressement des finances publiques - chapitre 014	1 544 369	1 544 369	1 544 369	-
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	10 064 318	10 004 318	9 428 787	-5.75%
Charges financières - chapitre 66	354 255	378 000	331 128	-12.40%
Charges exceptionnelles - chapitre 67	3 792 730	3 607 500	3 303 500	-8.43%
<i>Dont le versement au Budget Annexe</i>	<i>130 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>

(CAA : Compte Administratif Anticipé)

Évolution BP 2021 à BP 2022 des dépenses de fonctionnement : -0.88% ou -486 334 €

Pour la 8^{ème} année consécutive, la commune maintient ses efforts pour maintenir le même niveau de « Services à la population » tout en affichant une baisse de ses dépenses de fonctionnement « hors masse salariale et dépenses imprévues » de **-7.21% sur la période 2014-2022**.

❖ Perspectives d'évolution du chapitre 011 :

Notre objectif est une stabilisation du chapitre 011 *tout en tenant compte de l'inflation* soit de BP à BP une hausse de +3.87% ou +356 049 €.

→ Il est important de rappeler l'effort considérable de la commune sur la gestion de ses dépenses courantes tout en maintenant le même niveau de prestation à la population. Les charges à caractère général proposées en 2022 à 9 565 229 € se rapproche des dépenses réalisées en 2014 avec 9 758 467 €.

❖ Perspectives d'évolution du chapitre 65 :

Dépenses en €	CAA 2021	BP 2021	BP 2022
Subventions et participations	9 667 668	9 607 668	9 028 887
Autres charges de gestion courante	396 650	396 650	399 900
Total	10 064 318	10 004 318	9 428 787

De BP à BP, la baisse du chapitre 65 est de 576 k€ ou -5.75%.

→ Entre 2014 et 2020, l'effort constaté sur ce chapitre est de -13.73% ou -1.7 M€.

❖ Perspectives d'évolution du chapitre 014 – atténuation de produits :

Dépenses en €	CAA 2021	BP 2021	BP 2022
FNGIR	2 926 355	2 926 355	2 926 355
CRFP	1 544 369	1 544 369	1 544 369
DIVERS	500	500	500
Total	4 471 224	4 471 224	4 471 224

⇒ **FOCUS sur les prélèvements sur la fiscalité :**

Sur la période 2013 - 2022, voici l'évolution des prélèvements sur la fiscalité :

- ➔ Le FNGIR est figé à 2 926 355 € soit un total prélevé de 29 263 550 € ;
- ➔ La CRF qui est désormais figée à 1 544 369 € depuis 2017 représente un total prélevé de 10 988 144 € ;
- ➔ Le FPIC, c'est un prélèvement de 9 594 789 €

Au total, sur la période 2013-2022, les prélèvements sur la fiscalité représentent la somme considérable de 49.846 M€.

Pour conclure sur la section de fonctionnement, tous nos efforts pour contenir les dépenses de fonctionnement ne peuvent effacer ces prélèvements sur la fiscalité qui représentent, pour 2022, 10.32% des dépenses totales de fonctionnement.

Pour autant, la commune vous présente un budget prévisionnel 2022 en baisse pour ses dépenses de fonctionnement (-0.88%) et en hausse pour ses recettes (+2.19%) ce qui améliore ses capacités d'autofinancement.

⇒ Perspectives d'évolution de l'Épargne Brute et l'Épargne nette

Épargne en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CAA 2021	BP 2022
Épargne Brute	4.6 M€	3.7 M€	3.3 M€	4.3 M€	4.3 M€	4.2 M€	6.5 M€	4.8 M€	5.3 M€
Épargne Nette	1.6 M€	0.6 M€	0.5 M€	1.7 M€	1.7 M€	1.6 M€	4.1 M€	2.3 M€	2.8 M€

Au BP 2021, l'épargne brute était de 3.5 M€ et l'épargne nette à 1M€.

⇒ La section d'investissement

❖ Les recettes d'investissement se composent comme suit :

Recettes d'investissement en €	CAA 2021	BP 2021	BP 2022
Épargne Brute	4.823 M€	3.529 M€	5.297 M€
FCTVA	0.756 M€	0.656 M€	0.505 M€
Emprunt	2.5 M€	2.5 M€	2.5 M€
Cessions	0.225 M€	0.302 M€	3.135 M€
Subventions	0.548 M€	0.969 M€	0.980 M€
Remboursement prêt au personnel	1 570 €	1 570 €	_ €
Dépôt et garantie	_ €	_ €	_ €
TOTAL	8.854 M€	7.958 M€	12.416 M€

- Subventions pour l'aménagement des chemins de ronde :
 - ✓ Solde du Fonds de Concours CUD : 194 481 M€ ;
- Subventions pour le Phare :
 - ✓ DSIL : 158 620 €
 - ✓ Région Haut de France : 111 100 € ;
- Subventions du ministère de l'éducation pour les tablettes dans les écoles : 15 600 € ;
- Subvention pour la réhabilitation du restaurant « la Cadette » : 200 000 € ;
- Subvention pour la réhabilitation de l'espace multisports de Sportica : 300 000 €.

❖ Ces recettes d'investissement permettent d'ouvrir des dépenses d'investissement à hauteur de :

Dépenses d'investissement en €	CAA 2021	BP 2021	BP 2022
Dépenses d'équipement – chapitres 20 à 23	8 426 015 (dont les reports)	5 446 070	9 954 746
Remboursement du capital	2 512 000	2 512 000	2 461 000
Dépôt et garantie	_	_	_
TOTAL	10 938 015	7 958 070	12 415 746

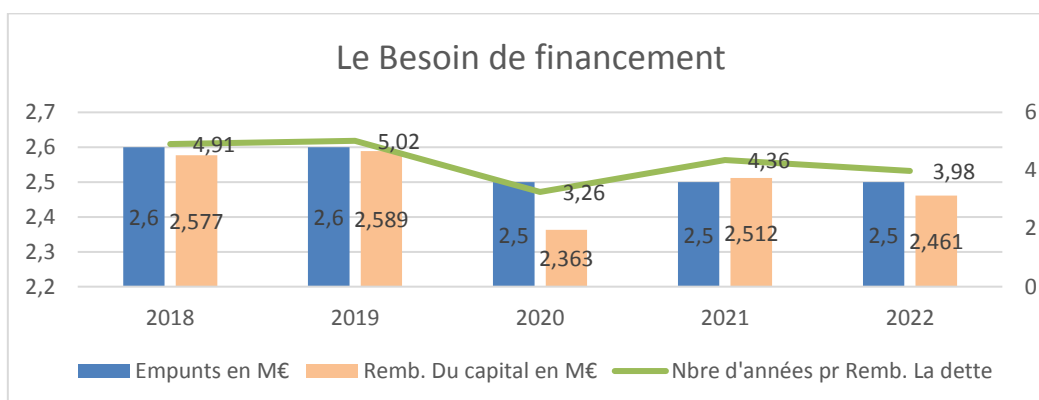
⇒ Perspectives d'évolution de la dette communale

	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	21 035 542	21 032 705	21 072 273
Montant emprunté	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Annuité en capital de la dette	2 362 824	2 512 000	2 461 000
Intérêts de la dette	373 095	354 255	331 128
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	35.31%	35.13%	35.24%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	4.59%	4.79%	4.67%
Nombre d'années d'Epargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	3.26	4.36	3.98

Pour rappel, sur la période 2000 - 2021, l'encours de la dette devrait diminuer de 26.156 M€ soit un désendettement à hauteur de 55,43%.

Dettes au 31/12/2000 en millions d'euros	Dettes au 31/12/2020 en millions d'euros
47,189	21.036

Depuis l'année 2020, la commune stabilise son besoin de financement :



⇒ Le Plan Pluriannuel d'investissement :

Voici en exemple et par thématique, une liste non exhaustive de projets à arbitrer lors du vote du budget :

THEMATIQUES	CAA 2021 (avec reports)	2022
Acquisitions de matériels pour l'ensemble des Services (Hors Services Techniques) et acquisitions foncières	1.152 M€	0.800 M€
Le réseau câblé	0.171 M€	1 M€
Le récurrent des Services Techniques (l'entretien des bâtiments, le P3, les extincteurs, les acquisitions de véhicules, l'éclairage public, acquisitions de mobilier urbain, clôtures, déplacements doux, ...)	2.47 M€	1.2 M€
Les ADAP	0.450 M€	0.450 M€
Le Phare, la Poudrière du Marquis d'Asfeld, le blockhaus rue de Calais	1.494 M€	_ €
Les chemins de Ronde	2.036 M€	_ €
La réhabilitation de la cuisine « la Cadette »	0.123 M€	1.350 M€
Le BTP CFA	€	0.200 M€
Sportica dont l'espace multisports	0.530 M€	4.955 M€
TOTAL	8.426 M€	9.955 M€

C. Les Ressources Humaines

a. Structure des effectifs

Répartition des agents de la Ville de Gravelines au 31 octobre 2021 par catégories hiérarchiques et catégories de rémunération.

		Catégorie								
		A		B		C		Hors catégorie	TOTAL	
		Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	Nombre	ETP
Titulaires	IS-IT-IE-IM	24	23,9	99	94,2	413	394,7		536	512,8
Non titulaires permanents	O1-O3	2	1,8			1	1		3	2,8
Non titulaires non permanents	IA-IR-IX-IP			14	11,68	47	44,9	1	62	56,58
	Horaires HI -HN			8	1,56	22	2,63		30	4,19
	Apprentis MA							11	11	
	Personnel de l'Etat * DP							33	33	
		26	25,7	121	107,44	483	443,23	45	675	576,37

* Rémunération des professeurs des écoles pour la surveillance des cantines et études.

b. Dépenses de personnel

Répartition des dépenses de personnel par catégories de rémunération pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021.

	Traitement de base	N.B.I.*	Heures Supplémentaires	Régime Indemnitaire + indemnité congés payés	Avantages en nature (nourriture logement)	S.F.T.**	Contributions patronales
Permanents							
Titulaires (IS-IT-IE-IM)	10 035 035	125 541	166 713	2 529 248	56 227	135 433	5 335 477
Non titulaires (O1-O3)	81 853		0	26 159	2 536	1 491	50 158
Non permanents							
Non titulaires (IA, IP, IR, IX)	891 969		13 649	178 821	2 350	13 757	502 064
Vacataires horaires (HN-HI)	80 619				307		72 476
Vacataires Fonctionnaires (VX - VW)	6 181						2 953
Saisonniers (VS)	221 601				134	789	111 775
Apprentis (MA)	66 368						4 392
Personnel de l'Etat (DP)	18 306				198		1 128

*N.B.I. : Nouvelle Bonification Indiciaire

** S.F.T. : Supplément Familial de Traitement

c. Durée effective du travail

L'article 47 de la loi n°2019-828 de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 abroge le fondement législatif du maintien des régimes dérogatoires mise en place avant la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001. Il modifie l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les collectivités territoriales et les établissements publics mentionnés au premier alinéa de l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ayant maintenu un régime de travail mise en place antérieurement à la publication de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, disposent d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, dans les conditions fixées à l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les règles relatives au temps de travail de leurs agents. Ces règles entrent en application au plus tard au 1^{er} janvier suivant leur définition.

Par délibération en date du 29 juin 2021, la ville de Gravelines a modifié le régime du temps de travail des agents de la collectivité afin de le rendre conforme à ces dispositions législatives. Le temps de travail hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2022 au sein de la commune a ainsi été fixé à **38 heures 30** par semaine pour les agents des 3 familles définies à savoir

- Fonctions Opérationnelles et techniques ;
- Fonctions Administrative, de gestion et d'encadrement ;
- Fonctions soumises à la Saisonnalité.

En fonction de la durée hebdomadaire de travail, les agents bénéficient de jours de réduction de temps de travail (RTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Durée hebdomadaire de travail	38h30
Nombre de jours RTT pour un agent à temps complet	20

Pour mémoire, et pour l'année 2021, la durée effective du temps de travail est définie comme suit :

Une année est constituée de 52 semaines auxquelles sont retirées :

- 5 semaines de congés annuels
- 1 semaine de congés d'ancienneté (de 0 à 2 semaines selon l'ancienneté)
- 1,8 semaine de congés exceptionnels
- 1,6 semaine de jours fériés (forfait de 8 jours)

Soit un total de 42,6 semaines travaillées.

Le temps de travail étant fixé à 35 heures hebdomadaires, la durée effective du travail est de 1 491 heures.

d. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses du personnel

La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements, en redéployant les effectifs via des mobilités internes, en mettant en oeuvre des dispositifs d'accompagnement au retour ou au maintien à l'emploi. La nouvelle organisation des services donne lieu à des mutualisations de ressources et moyens entre les directions.

Au regard de la pyramide des âges des agents de la collectivité, du recensement effectué par le biais des entretiens professionnels et des rencontres avec les directeurs, on peut établir que la collectivité devrait voir en 2022 le départ en retraite de 25 agents (14 dossiers en cours).

L'effectif ne devrait pas subir de variation en nombre et en Equivalent Temps Plein (ETP). L'objectif est la pérennisation des emplois actuels avec notamment la stagiairisation d'emplois déjà présents dans l'effectif et le remplacement des départs en retraite par des recrutements sur des postes stratégiques et qualifiés.

L'orientation budgétaire pour le BP 2022, fixée dans la lettre de cadrage porte sur une stabilisation de la masse salariale au niveau du BP 2021, soit 27 129 461 €.